



Le courrier des amis de Droit de Naître



✓ M. P.D. de Sanary (83) a écrit à l'évêque de Tarbes :

« Excellence, Je suis atterré. Voici pourquoi : je milite depuis la loi Veil légalisant l'avortement, le 17 janvier 1975, pour le respect de la Vie comme membre de l'AOCPA et du CSEN. L'association pour l'objection de conscience à toute participation à l'avortement fut créée par mon très regretté ami Michel Raoult dès le vote de la loi génocidaire, puis devint en 1982 « Choisir la Vie ».

Le « Comité pour Sauver l'Enfant à Naître » fut réuni par un autre très regretté ami, magistrat, Jean-Bernard Grenouilleau. En 1995, nous accueillîmes comme un signe envoyé par Dieu l'encyclique « Evangelium Vitae » du Saint Pape Jean-Paul II. (...) Quelle n'est pas ma surprise, après une longue absence de constater : 1) Que l'édition définitive du « Catéchisme de l'Église Catholique » ne mentionne même pas « Evangelium Vitae » (que je considère comme le document le plus important d'un Souverain Pontife depuis le Concile de Trente. 2) Que le CIV (Centre International pour la Vie), dernier rempart contre la barbarie des lois génocidaires, a fermé sans que votre église diocésaine ne réagisse. (...) »

✓ Mme J.M. de Chaville (92) :

« Je reçois votre courrier qui n'est pas le premier. Aujourd'hui, j'ai envie de témoigner. J'ai 87 ans et je suis ce que l'on appelle une bourgeoise. Dans les années 60, je me suis fait avorter deux fois dans les conditions très douloureuses que l'on connaissait à l'époque. Mais, j'étais célibataire, orpheline de père. Cela ne se faisait pas. Et pourtant je souhaitais tellement des enfants ! J'étais très féconde ! Heureusement, je me suis mariée et j'ai eu quatre enfants. Ces heures de remords, ces regrets se sont un peu effacés. Mais je pense à eux que je retrouverai un jour. Je pense que pour beaucoup de femmes, comme pour moi-même, l'avortement est un drame. Le seul étonnement c'est que la contraception existe maintenant, ce qui n'était pas le cas dans les années 60. Alors, pourquoi ce chiffre épouvantable ? 210 000 ! »

« Les Nouvelles de *Droit de Naître* » est une publication de l'Association *Droit de Naître*.
ISSN : 1283-699
Directeur de la publication : M. Fernandez
Comité de rédaction : M. Georges Martin
Edité par Droit de Naître, association loi 1901, constituée le 21 septembre 1995, durée illimitée.
N. SIRET : 407 650 175 00034
Siège social : 39 av. Pasteur - 92400 Courbevoie
Tel. : 0 800 880 521 - Fax : 01 47 68 84 79
E-mail : contact@droiddenaitre.org
Site : www.droiddenaitre.org
Flaschage-impression :
GEIE Européenne de Médias
ZI St-Annuilt 28170 Châteauneuf-en-Thymerais
RCS C383983798

Avortement et immigration : les Français disent « stop » !

En 2017 un record a été battu en matière d'immigration avec la distribution de 262 000 titres de séjours supplémentaires en France ! Or, la même année, 216 700 petits Français n'ont pas vu le jour à cause de l'avortement selon le service statistique des ministères sociaux ! Vider la France de ses habitants, et la remplacer par une population immigrée, en bonne partie arabo-musulmane : le grand remplacement n'est pas une théorie, c'est un fait qu'un nombre croissant de nos compatriotes observent avec inquiétude. *Droit de Naître* a lancé une

grande enquête nationale et les résultats qui nous sont parvenus sont sans équivoque : 97 % de ceux qui ont répondu à l'enquête trouvent préoccupante la substitution de population et l'islamisation qui l'accompagne, plus de 92% jugent que la France devrait réduire drastiquement l'immigration en provenance de pays à majorité musulmane et près de 98% estiment que les pouvoirs publics devraient cesser de promouvoir l'avortement qui entraîne la chute de la démographie française. Quand le gouvernement va-t-il enfin entendre les Français ?



Alliance internationale contre l'avortement à l'ONU

Une fois n'est pas coutume, l'ONU a été le théâtre d'une alliance contre l'avortement. Le 23 septembre 2019, 19 pays se sont unis afin de s'opposer publiquement aux attaques internationales contre la vie et la famille. Cette alliance, constituée à l'initiative des États-Unis, rassemble notamment la Russie, le Brésil, la

Pologne, la Hongrie, le Nigéria, la RDC, ou encore l'Égypte. Elle représente au total plus de 1,3 milliard de personnes. Dans une déclaration conjointe, ces pays démentent l'existence de tout droit international à l'avortement. Une déclaration aussi explicite, et prononcée à un tel niveau, est inédite et encourageante pour le futur !

Irlande : les hôpitaux refusent de pratiquer des avortements

En mai 2018, l'Irlande a voté l'abrogation du huitième amendement de sa Constitution qui garantissait le respect de la vie des enfants à naître. Le lobby de l'avortement pensait alors avoir définitivement gagné la partie, mais c'était sans compter sur la résistance des hôpitaux. Alors que le gouvernement tente d'imposer une législation de plus en plus extrême - per-

mettant notamment l'avortement jusqu'à 6 mois de grossesse ! - la résistance s'organise. Un nombre très important de médecins refusent de supprimer des petites vies innocentes et la conférence des évêques irlandais a publié un code d'éthique des soins de santé interdisant aux cliniques catholiques, très nombreuses dans le pays, de pratiquer des avortements.



Droit de Naître

Toujours plus d'avortements !

Sommaire

Toujours plus d'avortements ! pages 1 et 2

Cartons rouges à Marlène Schiappa : une livraison rocambolesque page 3

Non, l'avortement ne doit pas entrer dans la Constitution ! pages 4

Avortement et immigration : les Français disent « stop » ! page 6

Alliance internationale contre l'avortement à l'ONU page 6

Irlande : les hôpitaux refusent de pratiquer des avortements page 6

Décidément, pour ces gens-là il n'y a jamais assez d'avortements en France ! La veille de la sinistre « journée internationale de l'avortement », la ministre de la Santé a annoncé des mesures pour « faciliter l'accès des femmes à l'interruption volontaire de grossesse quelle que soit leur région ».

Parmi ces mesures, la possibilité de réaliser des « IVG instrumentales » dans les centres de santé dès le début de l'année 2020. C'est un premier pas vers la pratique de l'avortement hors des hôpitaux ! Bientôt les femmes iront-elles se faire avorter dans les centres du Planning familial

comme cela se fait déjà en Belgique par exemple ? On imagine que c'est le rêve du lobby de l'avortement et, avec Agnès Buzyn aux commandes, il pourrait bientôt devenir réalité !

Plus inquiétant encore, l'accès à l'avortement figurera parmi les critères d'évaluation des hôpitaux dans les contrats d'objectifs les liant aux agences régionales de santé ! Ces dernières ne sont rien d'autres que les organismes publics chargés de mettre en œuvre au niveau local la politique de santé voulue par le gouvernement. Elles vont donc servir de relais pour imposer l'avortement sur tout le territoire. Quant à la suppression des

(suite page 2)



(suite de l'article de la page 1)

enfants à naître, elle devient officiellement un objectif pour les hôpitaux. Quelle dérive ! Au moment du vote de la loi Veil, l'avortement était qualifié de drame par son auteur. Aujourd'hui on se dirige vers la mise en place de quota minimum d'« IVG » ! Au lieu de relancer la natalité, on veut multiplier les avortements !

Pour faciliter cela, la ministre de la Santé souhaite également la mise en place d'un annuaire de l'offre d'avortements dans chaque région, actualisé pour prendre en compte la saisonnalité. On croit rêver ! La possibilité de supprimer son bébé est traitée comme une séance cinéma ! Votre film n'est pas disponible dans telle salle, allez à celle-là...

Mais ce n'est pas tout ! Agnès Buzyn veut encore que la pratique de l'avortement figure prioritairement dans la formation continue des médecins et des sages-femmes ! Imaginez la pression qui s'exercera sur le personnel de santé avec la mise en œuvre d'une telle mesure...

« Je suis et resterai toujours attentive à l'accès à l'IVG. C'est un droit fondamental. Les femmes doivent pouvoir être accueillies et suivies dans les conditions de sérénité et de sécurité dont elles ont besoin. J'y veillerai », a promis Agnès Buzyn dans un communiqué.

En lisant le ministre, on a l'impression que l'avortement est une pratique rare et difficile en France... Malheureusement, c'est très loin d'être le cas : plus de 210 000 enfants à naître sont supprimés chaque année dans notre pays. Une grossesse sur quatre se termine par un avortement ! A l'exception de la Russie, la France est le pays qui pratique le plus d'avortements dans toute l'Europe ! Triste record qui devrait faire réfléchir ceux qui nous gouvernent... Dans un pays voisin de la France comme l'Allemagne –

où le nombre d'avortements est deux fois moins important que chez nous – le gouvernement s'interroge sur la nocivité de cette pratique et n'exclut pas de mettre en œuvre des moyens pour la faire diminuer. Chez nous, c'est l'inverse ! Non seulement, le ministre s'interdit toute remise en cause, mais elle considère qu'il n'y en a pas suffisamment !

Rester indifférent face à cette escalade mortifère n'est pas possible. Les Français doivent dire qu'ils ne sont pas d'accord et qu'ils en ont assez ! C'est pourquoi *Droit de Naître* a lancé une grande campagne de protestation. Mme Buzyn mérite un carton rouge !

Cartons rouges à Marlène Schiappa : une livraison rocambolesque



En France, le droit de pétition est reconnu et largement pratiqué. Mais les équipes de Marlène Schiappa semblent l'oublier quand c'est l'avortement qui est remis en cause par les Français ! Le 9 octobre dernier, le personnel du secrétariat à l'Égalité entre les femmes et les hommes a en effet refusé de recevoir les cartons rouges destinés à Marlène Schiappa en protestation pour son projet de rallonger le délai légal autorisant le recours à un avortement. D'après les équipes de la secrétaire d'État, les cartons rouges devaient être transmis directement au Premier ministre, bien qu'ils fussent adressés à Mme Schiappa. Acceptant bon gré mal gré cette étrange recommandation, nos bénévoles ont pris la route de l'hôtel Matignon. Arrivés à la résidence du Premier ministre, même

scénario ! Les équipes d'Édouard Philippe ont refusé à leur tour les cartons rouges et exigé, non sans logique, qu'ils repartent au secrétariat d'État. Retour à la case départ, donc. Et là, à nouveau le même discours : « Nous ne pouvons pas accepter vos pétitions. » La situation semblait bloquée quand, soudain, Marlène Schiappa est arrivée en personne ! Nos volontaires l'ont immédiatement interpellée et mise face à ses responsabilités : pétitionner est un droit et si elle n'est pas obligée de faire ce que les Français lui demandent, elle doit au moins les écouter ! Bien que visiblement agacée par l'objet de la pétition, Mme Schiappa, mieux au fait des usages que ses équipes, a été contrainte d'accepter les cartons rouges qui lui étaient adressés...



3 - Novembre 2019

Non, l'avortement ne doit pas entrer dans la Constitution !

L'été est décidément propice aux coups bas... Tandis que les Français étaient en vacances, 50 députés ont déposé une proposition de loi visant à constitutionnaliser le « droit » à l'avortement ! Si cette proposition était votée par leurs collègues, tuer son bébé sera considéré, en France, comme un droit sacré au même titre que la liberté d'expression ! Et toute loi qui restreindrait, si peu que ce soit, l'avortement serait censurée par le Conseil constitutionnel et n'aurait donc aucune chance d'entrer en vigueur ! Autrement dit, la France serait condamnée à l'avortement à perpétuité alors que cette pratique fait plus de 210 000 petites victimes chaque année...

« Nul ne doit pouvoir entraver le droit fondamental à l'IVG », menace le député socialiste Luc Carnouvas, porteur du projet. Pour lui et ses complices, toute « entrave », comprenez « opposition » ou « limite », à l'avortement doit devenir inconstitutionnelle, et donc illégale !

Avec cette proposition de loi, le lobby de l'avortement ferait donc d'une pierre deux coups : imposer l'avortement sans contrôle et abolir de facto la clause de conscience des médecins. Ceci, sans compter la redoutable portée symbolique d'une telle loi... Aucun pays au monde, même ceux les plus favorables à l'avortement, n'a inscrit le droit de tuer son bébé dans sa constitution ! Quelle honte pour la France si elle devenait le premier pays à constitutionnaliser un homicide !

Les raisons d'une loi aussi radicale sont simples : le lobby de l'avortement prend conscience que la situation lui échappe. C'est Luc Carnouvas et les 49 autres signataires de son texte qui l'avouent... L'avortement est « aujourd'hui ballotté entre l'affaiblissement des services publics - de prévention et de santé - et de multiples ingérences politico-religieuses », se lamentent-ils. En fait, ils craignent que la remise en cause de l'avortement aux États-Unis arrive bientôt en France. Leur proposition de loi est donc un moyen pour tenter de verrouiller la situation !

Face à ce passage en force, *Droit de Naître* a mobilisé ses sympathisants et les présidents des groupes parlementaires vont bientôt recevoir une pluie de mises en garde !



4 - Novembre 2019

